

**DELIBERATION N° 158-2020-2021-CA
APPROUVANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCREDITATION DE L'INSPE DE L'UT2J**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation,
Vu l'arrêté du 28 mai 2019 et son annexe portant sur le référentiel des compétences professionnelles et les attendus de la formation,
Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations au sein des masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation, modifié par arrêté du 24 juillet 2020,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès,
Vu la délibération du conseil de l'INSPE de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès en date du 27 avril 2021,
Vu le dossier de demande de renouvellement de l'accréditation de l'INSPE présenté pour la période 2021-2026,

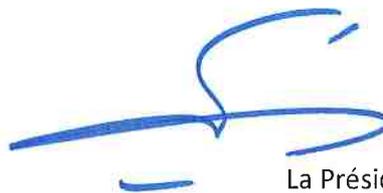
Délibère :

Article unique

La demande de renouvellement de l'accréditation de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Université Toulouse II Jean Jaurès pour la période 2021-2026 est approuvée.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (22 pour, 8 contre, 5 abstentions).

À Toulouse, le 6 juillet 2021



La Présidente
Emmanuelle GARNIER



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.